Informations de base

2000/2322(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Politique de l'environnement et développement durable, Conseil européen de Göteborg, juin 2001 **Subject** 3.70 Politique de l'environnement 3.70.20 Développement durable 8.40.14 Conseil européen	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	HULTHÉN Anneli (PSE)	24/01/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Economique et monétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	21/03/2001
EMPL Emploi et affaires sociales	LAMBERT Jean (V/ALE)	05/04/2001

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Environnement	2334	2001-03-08

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/01/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/03/2001	Débat au Conseil		Résumé
14/05/2001	Vote en commission		Résumé
14/05/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0171/2001	
30/05/2001	Débat en plénière		
31/05/2001	Décision du Parlement	T5-0308/2001	Résumé
31/05/2001	Fin de la procédure au Parlement		

21/02/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/2322(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/5/14260

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0171/2001	14/05/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0308/2001 JO C 047 21.02.2002, p. 0022-0223 E	31/05/2001	Résumé

Politique de l'environnement et développement durable, Conseil européen de Göteborg, juin 2001

2000/2322(INI) - 31/05/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Anneli HULTHÉN (PSE, S) le Parlement européen a adopté une résolution qui approuve l'importance politique accordée à la stratégie de développement durable qui doit dominer le Sommet de Göteborg en juin. Il met l'accent sur le fait que cette stratégie doit prendre la dimension environnementale à son point de départ et être soutenue par le 6ème programme d'action sur l'environnement. Le Parlement souhaite que la stratégie de développement durable s'étende sur une génération, c'est-à-dire 25 ans et il demande que des objectifs et des indicateurs, pour mesurer les progrès de la réalisation de l'agenda qu'il souhaite, soient adoptés à Göteborg. Il demande que le Sommet prépare un calendrier et des objectifs pour réformer les politiques européennes telles que la PAC, la politique commune des pêches et l'aide régionale conformément à la stratégie et, déclare que la révision de la PAC en 2002 doit s'accompagner d'un objectif de développement soutenable de l'agriculture dans l'intérêt des consommateurs et en produisant une nourriture saine. Les demandes spécifiques formulées dans la résolution incluent l'application du programme européen sur les changements climatiques aussi rapidement que possible, la mise en oeuvre des mesures relatives au commerce des émissions dans l'Union européenne, la mise en oeuvre de mesures contraignantes relatives à l'impact environnemental pour l'ensemble de la législation et que l'efficacité énergétique soit multiplié par 10 en 2025. Le Parlement européen demande également que les objectifs de l'intégration environnementale soient entièrement incorporés dans la politique économique de l'Union au sens le plus large et demande que l'Union européenne insiste pour que des réformes aient lieu au sein de l'OMC afin de promouvoir un développement durable. Il demande également à la Commission de mettre au point une formule de responsabilité sociale d'ensemble en Europe et qu'il encourage les stratégies d'investissement "écologiques".

Politique de l'environnement et développement durable, Conseil européen de Göteborg, juin 2001

2000/2322(INI) - 08/03/2001

Le Conseil a été informé par la présidence des progrès réalisés par les neuf formations sectorielles du Conseil (transports, énergie, industrie, agriculture, marché intérieur, Ecofin, développement, pêche, affaires générales) qui ont été invitées à élaborer pour le Conseil européen de Göteborg en juin 2001 des stratégies sur les moyens d'intégrer la dimension environnementale dans leurs politiques. En outre, le Conseil a été informé par la présidence des travaux préparatoires concernant la stratégie pour le développement durable, qui devrait être adoptée lors du Conseil européen de

Göteborg en juin. La Commission a informé le Conseil de l'état de la préparation du document qu'elle présentera à la fin de mars et qui fournira des éléments concernant la stratégie pour le développement durable et devrait servir de base pour les consultations d'ici le Sommet de Göteborg.